

# Rapport de présentation des budgets primitifs 2023

SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 12 DECEMBRE 2022

Hôtel de l'Intercommunalité  
35 avenue Villebois Mareuil  
85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex

[www.terresdemontaignu.fr](http://www.terresdemontaignu.fr)

**TERRES DE  
MONTAIGU**

Communauté d'agglomération

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2023 – BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. La section de fonctionnement.....</b>	<b>3</b>
a) Les recettes de fonctionnement .....	3
b) Les dépenses de fonctionnement .....	6
<b>1.2. La section d'investissement.....</b>	<b>9</b>
a) Les dépenses d'investissement .....	9
b) Les recettes d'investissement .....	11
<b>2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2023 – BUDGETS ANNEXES.....</b>	<b>13</b>
<b>2.1. Le budget annexe Déchets .....</b>	<b>13</b>
a) La section de fonctionnement.....	13
b) La section d'investissement .....	13
<b>2.2. Le budget annexe Assainissement.....</b>	<b>14</b>
a) La section de fonctionnement.....	14
b) La section d'investissement .....	15
<b>2.3. Le budget annexe Office de Tourisme .....</b>	<b>16</b>
a) La section de fonctionnement.....	16
b) La section d'investissement .....	16
<b>2.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services .....</b>	<b>16</b>
a) La section de fonctionnement.....	16
b) La section d'investissement .....	17
<b>2.5. Le budget annexe Activités touristiques .....</b>	<b>17</b>
a) La section de fonctionnement.....	17
b) La section d'investissement .....	18
<b>2.6. Le budget annexe Le Pré Blanc .....</b>	<b>18</b>
a) La section de fonctionnement.....	18
b) La section d'investissement .....	18
<b>2.7. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques .....</b>	<b>19</b>
a) La section de fonctionnement.....	19
b) La section d'investissement .....	19

# PREAMBULE

Le budget 2023 traduit les effets de la **transformation** en Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette transformation implique des prises de compétences structurantes pour Terres de Montaigu qui trouvent une nouvelle traduction budgétaire en 2023 :

- Le cycle de l'eau avec la compétence Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
- La mobilité avec l'entrée en opérationnalité du transport scolaire et du schéma Vélo
- Le plan Climat Terres d'En'Airgies dont les actions transversales se retrouvent dans plusieurs pans des budgets

Dans le même temps, le **contexte économique** de forte inflation, de crise énergétique et de hausse des marchés financiers pèse très fortement sur les équilibres budgétaires à trouver. La volatilité de la situation économique s'impose à la collectivité dans certaines de ses dépenses obligatoires et impacte les choix de gestion en continu, particulièrement sur les achats et les travaux.

Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, des efforts de gestion, couplés au plan de sobriété énergétique approuvé en octobre 2022, permettent d'absorber en grande partie les effets défavorables de l'inflation.

Il est toutefois rappelé que, compte tenu du caractère très évolutif de la situation économique et des débats en cours sur le Projet de Loi de Finances 2023, des modifications budgétaires pourront intervenir au stade du budget supplémentaire, au printemps 2023.

Ces optimisations financières permettent de garder le cap de l'investissement au service du territoire : l'année 2023 présente un programme d'équipement ambitieux et engagé dans la transition environnementale, comme en témoigne la participation dans la société de production d'électricité Terres de Montaigu Energies.

Tous budgets confondus, le programme d'équipement 2023 s'élève à 23 413 710 €, incluant les travaux d'aménagement des zones économiques.

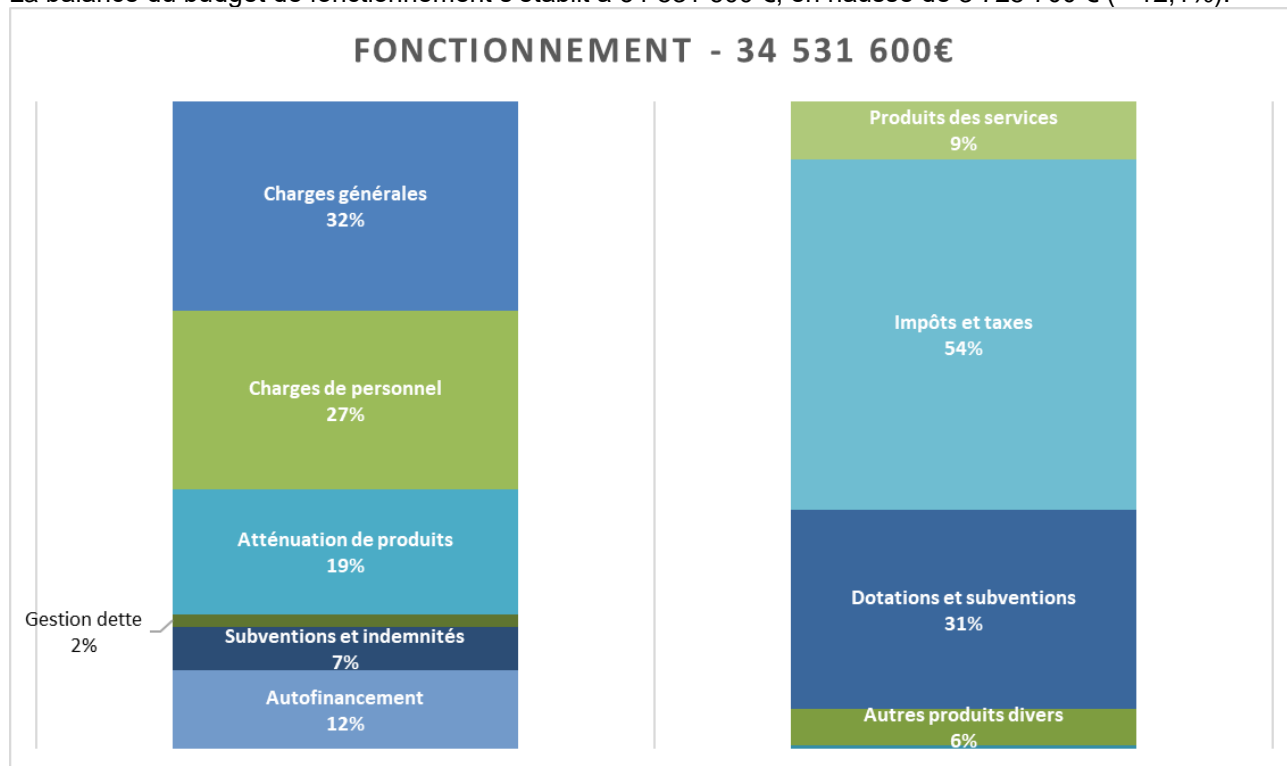
Sur le plan budgétaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Terres de Montaigu totalisera 8 budgets détaillés comme suit :

- o 1 budget principal,
- o 5 budgets annexes pour la gestion des équipements assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et des services, dont les budgets « assainissement » et « déchets ménagers »,
- o 1 budget annexe « zones économiques Terres de Montaigu »,
- o 1 budget annexe pour les opérations d'aménagement urbain (lotissement du Pré Blanc)

# 1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2023 – BUDGET PRINCIPAL

## 1.1. La section de fonctionnement

La balance du budget de fonctionnement s'établit à 34 531 600 €, en hausse de 3 725 700 € (+ 12,1%).



Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 34 336 900 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 30 377 700 €.

### a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 34 531 600 €, en hausse de 3 725 700 € (+ 12%) par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Atténuation de charges	20 000,00	30 000,00	50%	10 000,00
Produits de services	2 013 800,00	3 076 000,00	53%	1 062 200,00
Impôts et taxes	17 873 200,00	18 710 000,00	5%	836 800,00
Dotations et participations	8 845 800,00	10 627 000,00	20%	1 781 200,00
Autres produits de gestion courante	1 847 500,00	1 893 900,00	3%	46 400,00
Autres produits de fonctionnement	205 600,00	194 700,00	-5%	-10 900,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>30 805 900,00</b>	<b>34 531 600,00</b>	<b>12%</b>	<b>3 725 700,00</b>

#### ▪ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 54% des recettes et progresseraient de 5% par rapport au BP 2022. Ils sont estimés à 18 710 000 €.

Le panier fiscal de Terres de Montaigne a fortement évolué ces dernières années, sous l'effet de mesures gouvernementales pour améliorer la compétitivité des entreprises.

Il en résulte cependant une perte de lien entre le contribuable et son territoire, effet qui continue en 2023 avec la suppression annoncée de la CVAE.

Les **bases fiscales** ont été estimées avec les évolutions suivantes :

- Les bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont prudemment estimées à + 5%, dont + 3,5% de revalorisation légale adossée à l'inflation et + 1,5% de croissance physique ;
- Les bases de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires sont estimées en hausse de 3,5%, pour la seule revalorisation légale ;
- Les bases de Cotisation Foncière des Entreprises sont estimées en hausse de + 1,5%, conformément aux tendances d'évolution sur les établissements dominants de chaque commune.

Les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023, derniers leviers de l'intercommunalité, sont fixés à :

- 11,43% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- 3,36% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 4,35% pour la taxe foncière sur le non bâti ;
- **25,03%** pour la cotisation foncière des entreprises, en évolution de + 4% par rapport à 2022.

Il est rappelé qu'une durée d'harmonisation de 10 années a été décidée en 2017 pour les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les **produits fiscaux** attendus sont donc les suivants :

	Bases 2022	Prévision de progression	Bases prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produits prévisionnels 2023 arrondis
<b>TH Résidences secondaires</b>	837 600 €	3,50%	866 916 €	11,43%	<b>99 000 €</b>
<b>TFB</b>	39 422 000 €	4,00%	41 393 100 €	3,36%	<b>1 390 000 €</b>
<b>TFNB</b>	1 733 000 €	0,00%	1 733 000 €	4,35%	<b>75 000 €</b>
<b>CFE</b>	18 879 000 €	1,50%	19 165 606 €	<b>25,03%</b>	<b>4 797 000 €</b>
<b>TH Fraction de TVA</b>					<b>4 810 000 €</b>
<b>FNB additionnelle</b>					<b>49 000 €</b>
<b>CVAE</b>					- €
<b>CVAE - Fraction de TVA</b>					<b>4 572 000 €</b>
<b>Taxe GEMAPI</b>					<b>193 000 €</b>
<b>TASCOM</b>					<b>617 000 €</b>
<b>IFER</b>					<b>300 000 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>16 902 000 €</b>

- La THRS est prévue en hausse de 2 000 € par rapport au BP 2022 ;
- La TFPB est prévue en hausse de 80 000€ par rapport au BP 2022 ;
- La CFE est prévue en hausse de 281 000 €, sous le double effet bases (+ 97 000 €) et taux (+ 184 000 €) ;
- La fraction de TVA compensant la TH est prévue en hausse prudente de 140 000 €, suivant la tendance nationale indiquée en Projet de Loi de Finances 2023 ;
- La fraction de TVA compensant la CVAE est estimée en hausse prudente de + 272 000 €, correspondant à l'estimation d'une part fixe. A ce jour, les modalités de répartition de la part variable liée à la croissance ne sont pas définies et n'ont donc pas été prises en compte ;
- La taxe GEMAPI, instaurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, est estimée à 193 000 €. Son produit sera définitivement fixé au printemps 2023, une fois les dépenses financières définitivement connues ;
- L'IFER est prévu en hausse de 22 000 € par rapport au BP2022, tenant compte de la réalité du montant notifié en 2022 ;
- La Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) est prévue en hausse de 10 000 € par rapport au BP 2022 tenant compte de la réalité du montant notifié en 2022. Le coefficient multiplicateur de la TASCOM, fixé à 1,20 à compter de 2020, sera inchangé pour 2023 ;
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle sont maintenus au montant de 2022, soit 1 424 000 € ;

- La garantie de sortie du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) estimée à 75% du montant de droit commun 2022 est prévue pour 384 000 €. Ce montant sera susceptible d'évolution, selon les discussions en cours dans le Projet de Loi de Finances 2023 sur un amortisseur de sortie.

Pour mémoire, en décembre 2019, les communes membres de Terres de Montaigu avaient adopté un nouveau système de **solidarité financière** sur 3 années. Chaque commune alimentait un fonds correspondant à 50% de la croissance de la taxe foncière sur les bâtiments situés en zone économique, soit 533 226 € pour 2022. Ce fonds était ensuite reversé à chaque commune selon des critères de population, d'éloignement et de richesse. Collecté par Terres de Montaigu, le fonds était reversé aux communes par majoration de la part de FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) lui revenant.

La probable sortie du bénéfice du FPIC, à brève échéance, impose de réfléchir à un nouveau modèle de solidarité financière entre les communes. Une étude est en cours, pour une négociation au printemps 2023. Aussi, à ce stade de la préparation budgétaire, il n'a pas été prévu de crédits pour retracer la future solidarité. Les ajustements seront réalisés dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

- Les dotations

Les dotations représentent 31% des recettes et progressent de 1 781 200 € (+ 20%) par rapport au budget 2022.

Elles sont estimées à 10 627 000 € et comprennent notamment :

- Une évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement limitée à la population nouvelle, pour 2 670 000 € ;
- La Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle pour 762 400 € ;
- Les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat pour 2 935 000 € ;
- Les subventions perçues auprès de nos financeurs (Etat, Région, Département, CAF, ARS notamment) pour 4 238 900 €, en forte hausse de 1 749 800 €. Cette variation s'explique principalement par la dotation de transfert de la Région pour la compétence Transport scolaire estimée à 3 030 000 € en année complète.

- Les autres produits de fonctionnement

Les **produits des services**, prévus à 3 076 000 €, augmentent significativement de 1 062 200 € (+ 53%) en 2023, sous le double effet de :

- La participation des familles au transport scolaire prévue à 485 000 €
- Les refacturations de personnel, dans le cadre de mutualisations de services (1 201 300 €) et d'optimisation de recettes vers les budgets annexes (83 200 €).

Les **autres produits de gestion courante**, essentiellement les loyers, sont en hausse de 3% à 1 893 900 €, suivant les indices de revalorisation.

Les **remboursements d'assurances** pour le personnel sont estimés en hausse de 10 000 €, à 30 000 €.

Les autres écritures concernent des mouvements d'ordre pour 194 700 €.

## b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 34 531 600 €, en hausse de 3 725 700 € (+ 12%) par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	8 435 000,00	11 192 000,00	33%	2 757 000,00
Charges de personnel	8 425 000,00	9 500 000,00	13%	1 075 000,00
Atténuation de produits	6 670 000,00	6 685 000,00	0%	15 000,00
Autres charges de gestion courante	2 425 400,00	2 329 700,00	-4%	-95 700,00
Charges financières	475 000,00	660 000,00	39%	185 000,00
Charges exceptionnelles	11 000,00	11 000,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	4 364 500,00	4 153 900,00	-5%	-210 600,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>30 805 900,00</b>	<b>34 531 600,00</b>	<b>12%</b>	<b>3 725 700,00</b>

### ▪ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 32% des dépenses de fonctionnement et progressent de 2 757 000 € (+ 33%) par rapport au BP 2022. Elles sont prévues à 11 192 000 €.

Cette forte évolution trouve son explication dans les événements suivants :

- La fermeture du cinéma : - 205 250 € ;
- La prise de compétence transport scolaire en plein exercice sur une année pleine (marché de transports, outils de gestion) : 3 738 300 €, en hausse de 2 214 400 € ;
- L'augmentation des charges énergétiques, considérées comme doublant par rapport à 2022 : + 387 480 € par rapport à 2022. Selon les annonces récentes, un amortisseur électricité sera mis en place à compter de janvier 2023, sans que l'on puisse estimer à ce jour son impact favorable sur les dépenses ;
- Le lancement des travaux de l'Hôtel d'agglomération, nécessitant une logistique matérielle pendant le chantier (installation et location de modulaires) : + 474 700 € ;
- Des efforts de gestion sur des actions actuelles (optimisation de la téléphonie et des systèmes d'impression - 61 710 €) ou des actions supprimées (centre de vaccination - 30 000 k€).

### ▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 28% des dépenses et progressent de 1 075 000 € (+ 13%) par rapport au budget 2022. Elles sont prévues à 9 500 000 €.

Les principales évolutions concernent :

- La fermeture du cinéma : - 109 500 € ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité estimé à 4% : + 345 200 €
- L'impact de la mutualisation de services par service commun ou mise à disposition : + 839 300 €.

La convention cadre de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et son CIAS, et la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS est présentée à l'approbation des différentes instances en décembre 2022. Cette convention acte les principes de la mutualisation entre les 4 structures et les conditions financières qui en découlent. Deux modalités sont retenues pour organiser les services : le service commun et la mise à disposition.

Pour Terres de Montaigu, ce sont 11 agents qui intègrent un service commun de la communauté d'agglomération et sont donc comptabilisés en masse salariale directe. 12 agents sont également mis à disposition partiellement à Terres de Montaigu par Montaigu-Vendée et le CIAS Terres de Montaigu.

Par ailleurs, des formes de mutualisation entre Terres de Montaigu et ses communes membres perdurent pour la gestion de la plateforme de compostage avec la commune de Saint Philbert de Bouaine, des interventions

techniques dans les zones ou des bâtiments intercommunaux, la gestion du transport scolaire avec l'AIFR par exemple.

Après neutralisation des refacturations des services mutualisés ou afférents à des budgets annexes et des subventions finançant des postes, **l'évolution nette** de la masse salariale serait de **+ 2%**.

- Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 7% des dépenses et diminuent de 95 700 € (- 4%) par rapport au budget 2022. Elles sont prévues à 2 329 700 €.

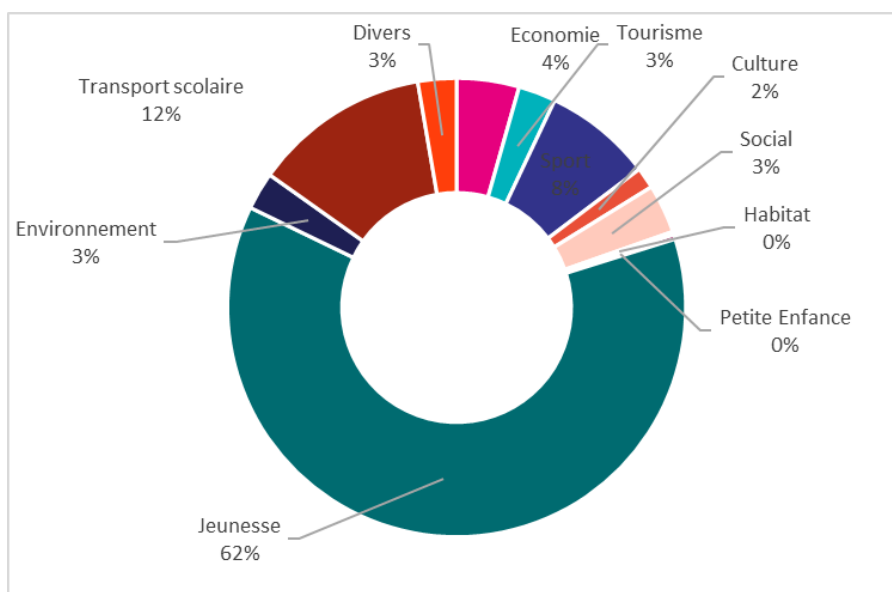
On y retrouve notamment :

- Les indemnités des élus pour 221 000 €, en baisse par rapport à 2022, année de la transformation en communauté d'agglomération et pour laquelle l'enveloppe allouée était initialement forte, en attente de définition de la gouvernance ;
- Les contributions au SDIS et organismes de regroupement pour 1 041 300 € :

Participations aux syndicats et au SDIS	CA 2022 estimé	BP 2023
Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen	86 618,00 €	80 000 €
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise *	125 815,00 €	130 000 €
Syndicat Mixte du Bassin versant de Grand Lieu *	51 738,53 €	65 000 €
Syndicat Mixte-e-Collectivités Vendée	37 687,88 €	43 000 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>301 859,41 €</b>	<b>318 000 €</b>
SDIS	678 693,58 €	723 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>980 552,99 €</b>	<b>1 041 300 €</b>

\* Dépenses éligibles GEMAPI

- Les subventions d'équilibre à l'Office de Tourisme (60 000 €) et au CIAS Terres de Montaigu (42 000 €) ;
- Les subventions aux associations pour 870 000 €, en baisse de 100 000 € par rapport à 2022



- Les frais de gestion des AO2, suite à prise de compétence Transport : + 48 000 €.



- Les autres dépenses de fonctionnement

L'Attribution de Compensation est prévue pour 6 685 000 €, stable par rapport à 2022 qui intégrait les effets du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). Elle représente 19% des dépenses de fonctionnement.

Les intérêts de la dette représentent 2% des dépenses et sont prévus en hausse de 185 000 €, sous le double effet de l'augmentation de l'encours en 2022 et de la remontée des taux très significative depuis quelques mois. Une enveloppe de 660 000 € a été inscrite pour honorer nos engagements auprès des établissements bancaires.

Les autres dépenses concernent les amortissements pour 3 853 900 € et le virement à la section de fonctionnement pour 300 000 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente donc ainsi, permettant de dégager une épargne brute de 3 959 200 € :

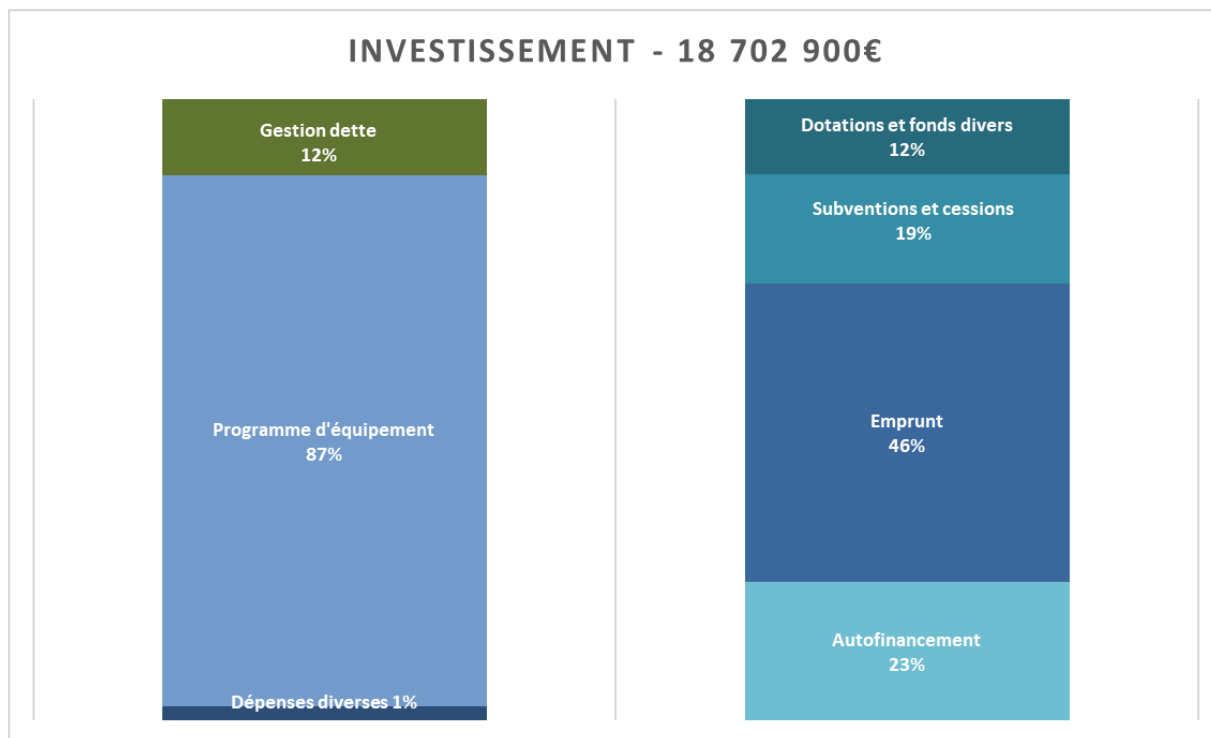
DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
023 - virement à la section d'investissement	300 000		
011 - charges générales	11 192 000	013 - atténuation de charges	30 000
012 - charges de personnel	9 500 000	70 - ventes de produits	3 076 000
014 - atténuation de produits	6 685 000	73 - impôts et taxes	18 710 000
65 - autres charges de gestion	2 329 700	74 - dotations et subventions	10 627 000
66 - charges financières	660 000	75 - autres produits de gestion	1 893 900
67 - charges exceptionnelles	11 000	76 - produits financiers	-
68 - dotations aux provisions		77 - produits exceptionnels (hors cessions)	-
022 - dépenses imprévues		78 - reprise sur provision	-
042 - opérations d'ordre	3 853 900	042 - opérations d'ordre	194 700
<b>TOTAL</b>	<b>34 531 600</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 531 600</b>

## 1.2. La section d'investissement

Le projet de budget 2023 s'inscrit dans la trajectoire prospective qui a été proposée pour le mandat électoral 2020-2026 :

- un fonds de roulement minimal à 2 M€,
- un recours à l'emprunt limité pour ne pas dégrader trop fortement les ratios prudentiels,
- un niveau d'épargne suffisamment important pour financer un programme d'équipement estimé à 58 M€ sur la période.

La balance du budget d'investissement s'établit à 18 702 900 €, en hausse de 1 815 400 € (+ 11%).



Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 14 549 000 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 18 508 200 €.

### a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 18 702 900 €, en hausse de 1 815 400 € (+ 11%) par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Dépenses d'équipement	14 540 000,00	16 003 000,00	10%	1 463 000,00
Remboursement dettes bancaires	2 081 000,00	2 298 000,00	10%	217 000,00
Participations	0,00	200 000,00		
Autres dépenses d'investissement	266 500,00	201 900,00	-24%	-64 600,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>16 887 500,00</b>	<b>18 702 900,00</b>	<b>11%</b>	<b>1 815 400,00</b>

## ▪ Le programme d'équipement

Comme prévu, l'année 2023 présente un programme d'équipement ambitieux : 16 003 000 € sont prévus au budget primitif, auxquels s'ajouteront les restes à réaliser 2022 après reprise des résultats. Ce qui fera de 2023 l'année la plus forte en investissement du mandat.

Le programme 2023 doit également être observé du point de vue de son engagement dans la transition environnementale, en écho au plan Terres d'EnAirgies et du plan de sobriété énergétique approuvé en octobre 2022.

Les projets phares sont les suivants :

- Parking à étages : 4 625 000 €
- Extension de l'hôtel d'agglomération : 3 000 000 €
- Fonds de concours aux communes : 1 600 000 €
- Pôle d'Echanges Multimodal : 1 000 000 €
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 840 000 €
- Rénovation de la salle de sports de Rocheservière : 800 000 €
- Equipements informatiques communaux et intercommunaux : 717 200 €
- Aménagement des extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma : 600 000 €
- Schéma vélo : 500 000 €
- Aides habitat : 403 000 €
- Aides économiques : 100 000 €
- Matériels et travaux dans les équipements (dont piscine) : 925 050 €

A ce programme d'équipement, il faut ajouter la participation en compte courant d'associé de 200 000 € dans la société de production d'électricité renouvelable Terres de Montaigu Energies. Terres de Montaigu est actionnaire à 49% dans cette société qui porte la réalisation de projets sur le territoire intercommunal, pour développer la production d'énergie renouvelable.

Cet apport financier permet d'envisager près de 2 000 000 € d'investissement en faveur de la transition énergétique sur les 10 communes du territoire.

Parmi les premières actions recensées pour 2023, on peut noter l'installation d'ombrières à La Boissière-de-Montaigu et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking à étages à Montaigu-Vendée.

Pour optimiser la ressource financière dans un contexte de marché financier moins favorable, Terres de Montaigu poursuit sa gestion en Autorisations de Programme sur les projets suivants :

- Participation Plan Vendée 100% fibre : 2 610 992 €
- Fonds de concours aux communes : 5 000 000 €
- Extension de l'Hôtel d'agglomération : 9 800 000 €
- Construction d'un parking à étages : 8 700 000 €
- Plan informatique dans les écoles : 440 000 €
- Schéma Vélo : 2 000 000 €
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 3 360 000 €
- Aménagement des extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma : 1 200 000 €

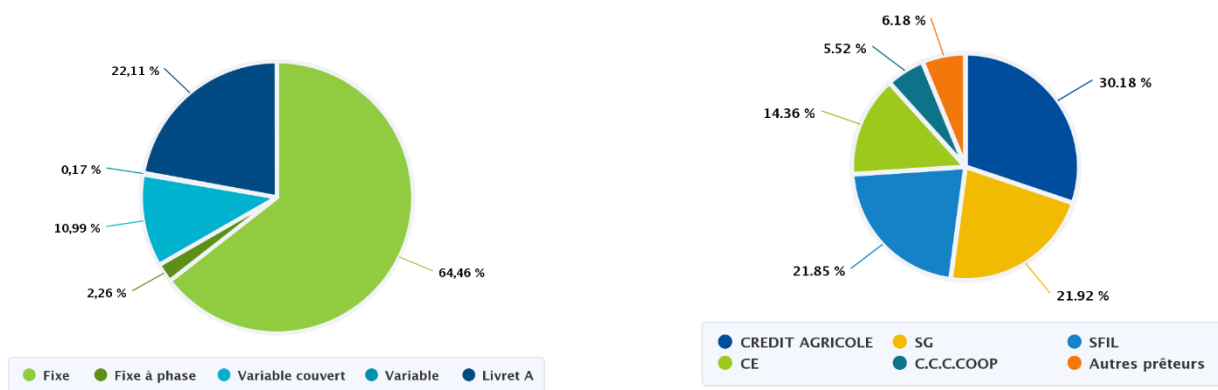
## ▪ La gestion de la dette

Le remboursement du capital de la dette passe de 2 081 000 € à 2 298 000 € pour l'année 2023, incluant la gestion des cautions de l'aire des gens du voyage, soit une augmentation de 217 000 € par rapport à 2022.

De nouveaux encours ont en effet été souscrits courant 2022 pour financer des acquisitions foncières et les travaux de la Gare.

L'encours de dette du budget principal est constitué de 32 contrats, pour un capital restant dû de 26 902 561,63 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La dette est diversifiée entre les types de taux, tous classés A1 sans risque, et les prêteurs.



Une partie de la dette est dite récupérable car souscrite pour des équipements productifs de revenus (ISSA, EHPAD) et intégrée dans le loyer facturé.

Type de dette	Encours	%	Annuités 2023
Dette récupérable	9 533 663 €	35%	936 465 €
Autres dettes	17 368 901 €	65%	1 967 829 €
	26 902 565 €	100%	2 904 294 €

▪ Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement correspondent aux dépenses imprévues pour 7 200 € et aux écritures d'ordre pour 194 700 €.

**b) Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont prévues pour 18 702 900 €, en hausse de 1 815 400 € (+ 11%) par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Subventions d'équipement - divers	4 720 000,00	5 546 000,00	18%	826 000,00
Emprunts	7 903 000,00	9 003 000,00	14%	1 100 000,00
Autres recettes d'investissement	4 264 500,00	4 153 900,00	-3%	-110 600,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>16 887 500,00</b>	<b>18 702 900,00</b>	<b>11%</b>	<b>1 815 400,00</b>

En 2023, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Le FCTVA calculé selon le programme d'équipement éligible pour 2 100 000 €
- Le reversement par les communes de la taxe d'aménagement sur les zones d'activité économique et touristique pour 180 000 €. Cette disposition, prévue en Loi de Finance Rectificative 2022 et Projet de Loi de Finances 2023, est déjà en place depuis 2016 et 2017 sur le territoire de Terres de Montaigu, signe d'une tradition de solidarité financière bien ancrée

- Des subventions d'investissement pour un montant estimé de 2 566 000 € dont :
  - o Programme Investissements Territoriaux Intégrés – FEDER : 1 456 000 € fléchés vers l'Hôtel d'agglomération, le parking à étages et le Schéma Vélo
  - o Subvention Etat – FNADT : 300 000 € pour le parking à étages
  - o Subventions diverses : 810 000 € pour l'Hôtel d'agglomération dont la participation financière de Montaigu-Vendée sur une quote-part de 22%
- Des produits de cession estimés à 700 000 €

L'équilibre global sera obtenu par :

- Un emprunt de 9 000 000 € dont le montant sera ajusté à l'approbation du budget supplémentaire 2023, qui constatera la reprise des résultats 2022
- Un autofinancement prévisionnel de 4 153 900 €, correspondant aux amortissements pour 853 900 € et au prélèvement de la section de fonctionnement pour 300 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement se présente donc ainsi :

DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023	Variation 2022/2023
Gestion des cautions	3 000	Gestion des cautions	3 000	0%
Gestion de la dette	2 295 000	Dotations et fonds divers	2 280 000	36%
Programme d'équipement	16 003 000	Subventions et cessions	3 266 000	20%
Participation Terres de Montaigu Energies	200 000	Emprunt	9 000 000	13%
Dépenses imprévues	7 200	Virement section fonctionnement	300 000	-26%
Opérations d'ordre	194 700	Opérations d'ordre	3 853 900	2%
<b>TOTAL</b>	<b>18 702 900</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 702 900</b>	<b>13%</b>

## 2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2023 – BUDGETS ANNEXES

### 2.1. Le budget annexe Déchets

#### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 4 131 700 €, en hausse de 140 500 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de service	3 747 000,00	4 103 000,00	9,5%	356 000,00
Autres produits de gestion courante	62 000,00	12 000,00	-80,6%	-50 000,00
Autres produits de fonctionnement	182 200,00	16 700,00	-90,8%	-165 500,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 991 200,00</b>	<b>4 131 700,00</b>	<b>3,52%</b>	<b>140 500,00</b>

Elles proviennent essentiellement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour 3 935 000 €, en hausse de 9% liés à la modification des grilles tarifaires particuliers et professionnels, des ventes de la Valorétrie pour 150 000 € qui retrouvent un niveau d'activité équivalent à l'avant COVID-19 et des reventes de matériaux.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 4 131 700 €, en hausse de 140 500 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	2 065 300,00	2 139 000,00	3,6%	73 700,00
Charges de personnel	271 650,00	283 000,00	4,2%	11 350,00
Autres charges de gestion courante	1 407 700,00	1 352 000,00	-4,0%	-55 700,00
Charges financières	27 150,00	22 800,00	-16,0%	-4 350,00
Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	0,0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	217 400,00	332 900,00	53,1%	115 500,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 991 200,00</b>	<b>4 131 700,00</b>	<b>3,5%</b>	<b>140 500,00</b>

Elles concernent :

- les charges à caractère général, en hausse de 73 700 €, principalement sur les dépenses de sous-traitance pour la collecte (+53 600 €) et les achats de sacs jaunes (+22 400 €) ;
- les charges de personnel en hausse de 11 350 €, conséquence du GVT ;
- les charges de gestion courante incluant la cotisation à Trivalis, estimée à 1 330 000 €, en baisse de 57 700 € pour tenir compte de la réalité de la contribution appelée pour 2022 ;
- les charges financières qui sont estimées en fonction des encours réellement transférés par les communes et de la hausse des taux constatée sur les derniers mois ;
- les autres dépenses de fonctionnement : dépenses imprévues pour 100 000 € et les amortissements pour 232 900 €.

#### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 453 400 €, en baisse de 201 400 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Dépenses d'équipement	344 000,00	139 100,00	-59,6%	-204 900,00
Remboursement dettes bancaires	91 800,00	96 200,00	4,8%	4 400,00
Autres dépenses d'investissement	17 600,00	16 700,00	-5,1%	-900,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>453 400,00</b>	<b>252 000,00</b>	<b>-44,4%</b>	<b>-201 400,00</b>

Elles concernent principalement :

- le programme d'équipement pour 139 100 € qui inclut le renouvellement du matériel de collecte et de compostage (117 000 €) et une provision pour travaux de 22 100 € ;
- le remboursement de l'emprunt en cours pour 96 200 € ;
- les amortissements pour 16 700 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 453 400 €, en baisse de 201 400 € par rapport à 2022.

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>évol 22/23</b>	<b>évol 22/23</b>
Subventions d'équipement - divers	3 000,00	19 100,00	536,7%	16 100,00
Emprunts	233 000,00	0,00	-100,0%	-233 000,00
Autres recettes d'investissement	217 400,00	232 900,00	7,1%	15 500,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>453 400,00</b>	<b>252 000,00</b>	<b>-44,4%</b>	<b>-201 400,00</b>

Le FCTVA à percevoir sur le programme d'équipement est prévu pour 19 100 €. Le solde du financement sera assuré par les amortissements pour 232 900 €.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sera de 582 201 €, correspondant à 1 prêt.

## 2.2. Le budget annexe Assainissement

Le budget annexe Assainissement 2023 est le second budget suite à la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il apparait en hausse conséquente car il regroupe la gestion en régie et en DSP, contrairement au budget primitif 2022.

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 4 003 600 €, en hausse de 603 700 € par rapport à 2022.

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>évol 22/23</b>	<b>évol 22/23</b>
Produits de service	3 100 000,00	3 936 700,00	27,0%	836 700,00
Dotations et participations	0,00	27 000,00	100,0%	27 000,00
Autres produits de gestion courante	100 000,00	0,00	-100,0%	-100 000,00
Autres produits de fonctionnement	199 900,00	39 900,00	-80,0%	-160 000,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 399 900,00</b>	<b>4 003 600,00</b>	<b>17,76%</b>	<b>603 700,00</b>

Le budget Assainissement se ventile entre l'assainissement collectif, prévu pour 3 866 900 €, et l'assainissement non collectif (SPANC), prévu pour 136 700 €.

Les produits de service proviennent principalement de la redevance assainissement perçue auprès des usagers, estimée à 2 900 000 €, de la PFAC estimée à 900 000 € et de la redevance assainissement non collectif estimée à 126 200 €.

La simulation de recettes tient compte du lissage tarifaire prévu à compter du transfert de la compétence assainissement à Terres de Montaignu en 2022 et d'une augmentation des tarifs du SPANC en 2023.

Une subvention de l'Agence de l'Eau est également prévue pour une étude de fonctionnement.

Les opérations d'ordre sont estimées à 39 900 € et seront réajustées au budget supplémentaire 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 4 003 600 €, en hausse de 603 700 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	1 117 600,00	1 813 000,00	62,2%	695 400,00
Charges de personnel	491 600,00	582 600,00	18,5%	91 000,00
Autres charges de gestion courante	18 100,00	18 000,00	-0,6%	-100,00
Charges financières	120 000,00	130 000,00	8,3%	10 000,00
Charges exceptionnelles	5 600,00	10 000,00	78,6%	4 400,00
Autres dépenses de fonctionnement	1 647 000,00	1 450 000,00	-12,0%	-197 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 399 900,00</b>	<b>4 003 600,00</b>	<b>17,8%</b>	<b>603 700,00</b>

Elles concernent :

- les charges à caractère général, en hausse de 695 400 €, principalement sur les fluides (+ 377 800 €) et les dépenses de sous-traitance (+ 296 100 €) pour répondre à la nouvelle organisation du service ;
- les charges de personnel en hausse de 91 000 €, conséquence de la structuration du service et du GVT ;
- les charges financières qui sont estimées en fonction des encours réellement transférés par les communes et de la hausse des taux constatée sur les derniers mois ;
- les autres dépenses de fonctionnement : dépenses imprévues pour 100 200 €, les amortissements pour 1 302 800 € et le virement à la section d'investissement pour 47 000 €.

#### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 3 976 800 €, en hausse de 229 800 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Dépenses d'équipement	2 930 300,00	3 223 000,00	10,0%	292 700,00
Remboursement dettes bancaires	600 000,00	704 000,00	17,3%	104 000,00
Autres dépenses d'investissement	216 700,00	49 800,00	-77,0%	-166 900,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3 747 000,00</b>	<b>3 976 800,00</b>	<b>6,1%</b>	<b>229 800,00</b>

Les dépenses concernent le remboursement de la dette pour 704 000 € et le programme d'équipement pour des matériels et véhicules et des travaux sur les réseaux et les équipements pour 3 223 000 €.

Le schéma directeur de l'assainissement permettra d'établir une programmation pluriannuelle des investissements, pour agir plus efficacement sur la qualité de l'eau.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 3 976 800 €, en hausse de 229 800 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Subventions d'équipement - divers	500 000,00	600 000,00	20,0%	100 000,00
Emprunts	1 700 000,00	2 027 000,00	19,2%	327 000,00
Autres recettes d'investissement	1 547 000,00	1 349 800,00	-12,7%	-197 200,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>3 747 000,00</b>	<b>3 976 800,00</b>	<b>6,1%</b>	<b>229 800,00</b>

Elles correspondent à des subventions Agence de l'Eau à mobiliser sur les travaux à lancer, aux amortissements et virement du fonctionnement et à un emprunt d'équilibre pour 2 027 000 €, qui pourra être réajusté au budget supplémentaire 2023, selon les résultats 2022.

Pour information, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sera de 6 564 310,48 €, correspondant à 42 prêts.



## 2.3. Le budget annexe Office de Tourisme

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 200 000 €, en hausse de 14 300 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de service	10 000,00	10 000,00	0,0%	0,00
Impôts et taxes	70 000,00	90 000,00	28,6%	20 000,00
Dotations et participations	80 000,00	60 000,00	-25,0%	-20 000,00
Autres produits de gestion courante	25 700,00	40 000,00	55,6%	14 300,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>185 700,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>7,7%</b>	<b>14 300,00</b>

Elles proviennent principalement de la taxe de séjour (90 000 €), de la subvention d'équilibre du budget principal (60 000 €), prévue en baisse compte tenu du dynamisme de la taxe de séjour, et de recettes de gestion courante, dans l'attente de l'affectation du résultat 2022.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 200 000 €, en hausse de 14 300 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	67 800,00	73 400,00	8,3%	5 600,00
Charges de personnel	112 500,00	118 000,00	4,9%	5 500,00
Atténuation de produits	5 000,00	8 200,00	64,0%	3 200,00
Autres charges de gestion courante	200,00	200,00	0,0%	0,00
Charges exceptionnelles	200,00	200,00	0,0%	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>185 700,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>7,7%</b>	<b>14 300,00</b>

Elles concernent les charges à caractère général, dont l'évolution s'explique par l'augmentation des fluides et de la maintenance du bâtiment (73 400 €), les charges de personnel qui suivent l'évolution du GVT (118 000 €), le reversement d'une part de la taxe de séjour 2022, en forte hausse (8 200 €).

### b) La section d'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement.

## 2.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 445 000 €, en hausse de 34 790 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres produits de gestion courante	334 000,00	348 500,00	4,3%	14 500,00
Produits exceptionnels	2 000,00	22 290,00	1014,5%	20 290,00
Autres produits de fonctionnement	74 210,00	74 210,00	0,0%	0,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>410 210,00</b>	<b>445 000,00</b>	<b>8,48%</b>	<b>34 790,00</b>

Elles proviennent principalement des loyers et charges versés par les entreprises et les professionnels de santé et des amortissements.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 445 000 €, en hausse de 34 790 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	115 480,00	147 700,00	27,9%	32 220,00
Charges de personnel	4 200,00	3 700,00	-11,9%	-500,00
Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00	0,0%	0,00
Charges financières	27 250,00	30 300,00	11,2%	3 050,00
Charges exceptionnelles	6 000,00	6 000,00	0,0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	254 280,00	254 300,00	0,0%	20,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>410 210,00</b>	<b>445 000,00</b>	<b>8,5%</b>	<b>34 790,00</b>

Les principales variations par rapport à 2022 concernent les charges à caractère général en lien avec la hausse des coûts de l'énergie et les frais financiers pour tenir compte de la remontée des taux d'intérêt.

## b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 384 300 €, en baisse de 389 980€ par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Dépenses d'équipement	562 400,00	170 000,00	-69,8%	-392 400,00
Remboursement dettes bancaires	137 450,00	138 200,00	0,5%	750,00
Autres dépenses d'investissement	74 430,00	76 100,00	2,2%	1 670,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>774 280,00</b>	<b>384 300,00</b>	<b>-50,4%</b>	<b>-389 980,00</b>

Les dépenses concernent la gestion de la dette et des cautions et le programme d'équipement pour des travaux dans le bâtiment Pôle 13 et les maisons de santé (aménagement de locaux et relamping).

Les recettes d'investissement sont prévues pour 384 300 €, en baisse de 389 980€ par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Subventions d'équipement - divers	0,00	30 000,00		30 000,00
Emprunts	520 000,00	100 000,00	100,0%	-420 000,00
Autres recettes d'investissement	254 280,00	254 300,00	0,0%	20,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>774 280,00</b>	<b>384 300,00</b>	<b>-50,4%</b>	<b>-389 980,00</b>

Elles correspondent aux amortissements, à une subvention LEADER à percevoir pour la maison de santé pluridisciplinaire de Rocheservière et à un emprunt d'équilibre, qui pourra être réajusté au budget supplémentaire 2023, selon les résultats 2022.

Pour information, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 serait de 1 440 055€, correspondant à 6 prêts.

## 2.5. Le budget annexe Activités touristiques

Le budget Activités touristiques ne connaît plus d'activité depuis la déconstruction du village vacances Les Pinserons dans l'attente de la revente du foncier

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 10 400 €, en baisse de 1 600€ par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres produits de gestion courante	12 000,00	10 400,00	-13,3%	-1 600,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>12 000,00</b>	<b>10 400,00</b>	<b>-13,33%</b>	<b>-1 600,00</b>

Elles correspondent à des produits de gestion courante inscrites pour équilibre, en attente de reprise des résultats 2022.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 10 400 €, en baisse de 1 600 € par rapport à 2022

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	11 900,00	10 300,00	-13,4%	-1 600,00
Autres charges de gestion courante	100,00	100,00	0,0%	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 000,00</b>	<b>10 400,00</b>	<b>-13,3%</b>	<b>-1 600,00</b>

Elles correspondent à des charges à caractère général qui pourraient être nécessaires pour le maintien en sécurité du site.

#### b) La section d'investissement

Il n'y a pas de mouvements prévus en dépenses et recettes d'investissement.

## 2.6. Le budget annexe Le Pré Blanc

Le budget annexe Le Pré Blanc comptabilise les opérations relatives au lotissement Le Pré Blanc. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, deux lots restent à commercialiser.

#### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 345 400 €, en baisse de 25 600 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de services	70 000,00	167 000,00	138,6%	97 000,00
Autres produits de fonctionnement	301 000,00	178 400,00	-40,7%	-122 600,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>371 000,00</b>	<b>345 400,00</b>	<b>-6,90%</b>	<b>-25 600,00</b>

Elles correspondent au produit de cession des lots restant à commercialiser pour 167 000 € et aux écritures de stock pour 178 400 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 345 400 €, en baisse de 25 600 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	42 000,00	185 000,00	340,5%	143 000,00
Autres charges de gestion courante	56 000,00	0,00	-100,0%	-56 000,00
Autres dépenses de fonctionnement	273 000,00	160 400,00	-41,2%	-112 600,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>371 000,00</b>	<b>345 400,00</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-25 600,00</b>

Elles correspondent aux travaux de finition de voirie du lotissement pour 185 000 € et aux écritures de stock pour 160 400 €.

#### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 178 400 €, en baisse de 122 600 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres dépenses d'investissement	301 000,00	178 400,00	-40,7%	-122 600,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>301 000,00</b>	<b>178 400,00</b>	<b>-40,7%</b>	<b>-122 600,00</b>

Elles correspondent aux écritures de stock pour 178 400 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 178 400 €, en baisse de 122 600 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	28 000,00	18 000,00	100,0%	-10 000,00
Autres recettes d'investissement	273 000,00	160 400,00	-41,2%	-112 600,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>301 000,00</b>	<b>178 400,00</b>	<b>-40,7%</b>	<b>-122 600,00</b>

Elles correspondent aux écritures de stock pour 160 400 € et à un emprunt d'équilibre, qui pourra être réajusté au budget supplémentaire 2023, selon les résultats 2022.

Pour information, il n'y a pas d'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 2.7. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques

Le budget annexe Zones d'Activités Economiques retrace les opérations relatives aux zones en cours de commercialisation. Le stock de terrains cessible est estimé à 75,4 hectares au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 20 659 810 €, en hausse de 956 910 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de services	4 716 500,00	3 608 910,00	-23,5%	-1 107 590,00
Autres produits de gestion courante	11 300,00		-100,0%	-11 300,00
Autres produits de fonctionnement	14 975 100,00	17 050 900,00	13,9%	2 075 800,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>19 702 900,00</b>	<b>20 659 810,00</b>	<b>4,86%</b>	<b>956 910,00</b>

Elles correspondent aux ventes de terrains pour 3 608 910 €, principalement dans les zones Les Marches de Bretagne (2 046 400 €), Les Genêts (588 000 €), Le Point du Jour (275 000 €), le Quartier de la Gare (180 000 €), Le Bordage (131 300 €). Les opérations de stocks représentent 17 050 900 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 20 659 810 €, en hausse de 956 910 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	4 611 800,00	3 693 610,00	-19,9%	-918 190,00
Autres charges de gestion courante	152 900,00	0,00	-100,0%	-152 900,00
Charges financières	0,00	2 200,00	100,0%	2 200,00
Autres dépenses de fonctionnement	14 938 200,00	16 964 000,00	13,6%	2 025 800,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>19 702 900,00</b>	<b>20 659 810,00</b>	<b>4,9%</b>	<b>956 910,00</b>

Elles correspondent à :

- Les dépenses pour aménager les zones à commercialiser pour 3 693 610 € dont 1 272 000 € pour Les Marches de Bretagne, 714 600 € pour La Croix Boiziau, 250 000 € pour le quartier tertiaire de la Gare, 150 000 € pour la zone Nord gare, 140 000 € pour la Bretonnière et 138 000 € pour Le Chaillou ;
- Des charges financières sur l'encours de dette actuel et à souscrire ;
- La valorisation des stocks pour 16 964 000 €.

### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 17 061 800 €, en hausse de 2 073 600 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	13 100,00	13 100,00	0,0%	0,00
Autres dépenses d'investissement	14 975 100,00	17 048 700,00	13,8%	2 073 600,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>14 988 200,00</b>	<b>17 061 800,00</b>	<b>13,8%</b>	<b>2 073 600,00</b>

Elles correspondent à la valorisation des stocks pour 17 048 700 € et au remboursement de la dette pour 13 100 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 17 061 800 €, en hausse de 2 073 600 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	50 000,00	100 000,00	100,0%	50 000,00
Autres recettes d'investissement	14 938 200,00	16 961 800,00	13,5%	2 023 600,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>14 988 200,00</b>	<b>17 061 800,00</b>	<b>13,8%</b>	<b>2 073 600,00</b>

Elles correspondent à la valorisation des stocks pour 16 961 800 € et un emprunt d'équilibre de 100 000 €, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2022.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sera de 52 101 €, correspondant à 1 prêt.

## CONSOLIDATION TOUS BUDGETS

La vision agrégée du budget 2023 s'élève à 104 883 710 €.

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
<b>43100 Budget principal</b>			
Dépenses	34 531 600 €	18 702 900 €	53 234 500 €
Recettes	34 531 600 €	18 702 900 €	53 234 500 €
<b>43101 Assainissement</b>			
Dépenses	4 003 600 €	3 976 800 €	7 980 400 €
Recettes	4 003 600 €	3 976 800 €	7 980 400 €
<b>43103 Déchets ménagers</b>			
Dépenses	4 131 700 €	252 000 €	4 383 700 €
Recettes	4 131 700 €	252 000 €	4 383 700 €
<b>43104 Office de tourisme</b>			
Dépenses	200 000 €		200 000 €
Recettes	200 000 €		200 000 €
<b>43105 Actions touristiques</b>			
Dépenses	10 400 €	0 €	10 400 €
Recettes	10 400 €	0 €	10 400 €
<b>43109 Immobilier d'entreprises et de services</b>			
Dépenses	445 000 €	384 300 €	829 300 €
Recettes	445 000 €	384 300 €	829 300 €
<b>43113 Zones d'activités économiques TdM</b>			
Dépenses	20 659 810 €	17 061 800 €	37 721 610 €
Recettes	20 659 810 €	17 061 800 €	37 721 610 €
<b>43111 Le Pré Blanc</b>			
Dépenses	345 400 €	178 400 €	523 800 €
Recettes	345 400 €	178 400 €	523 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 327 510 €</b>	<b>40 556 200 €</b>	<b>104 883 710 €</b>

## ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité (article L.5211-12-1 CGCT)
- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT)

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Au titre de l'année 2022, les indemnités perçues par les élus sont les suivantes :

		Terres de Montaigu			Autres Mandats	
		taux maxi	indemnité brute mensuelle	indemnité brute annuelle	indemnité brute mensuelle	indemnité brute annuelle
Président	Antoine CHEREAU du 01/01/2022 au 30/06/2022	67,50%	2 625,35 €	15 752,07 €	- €	- €
	Antoine CHEREAU du 01/07/2022 au 31/12/2022	67,50%	2 717,23 €	16 303,39 €	- €	- €
Président de la commission Finances et moyens généraux	ROUSSEAU Daniel du 01/01/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	5 771,09 €	- €	- €
	ROUSSEAU Daniel du 01/07/2022 au 31/12/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
Président de la commission Economie et innovation	HERVOUET Eric Du 01/01/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	5 771,09 €	- €	- €
	HERVOUET Eric Du 01/07/2022 au 31/12/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
Président de la commission Investissements structurants et schéma local des services au public	DURAND Claude Du 01/01/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	5 771,09 €	- €	- €
	DURAND Claude Du 01/07/2022 au 31/12/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
Président de la commission Habitat et environnement	GRASSET Damien Du 01/01/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	5 771,09 €	1 455,02 €	8 730,12 €
	GRASSET Damien Du 01/07/2022 au 31/12/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	1 505,95 €	9 035,70 €
Président de la commission Transition énergétique et mobilité	LIMOUZIN Florent Du 01/01/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	5 771,09 €	- €	- €
	LIMOUZIN Florent Du 01/07/2022 au 31/12/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
Président de la commission Santé, Grand âge et insertion	BRETON Francis Du 01/01/2022 au 28/02/2022	24,73%	961,85 €	1 923,70 €	- €	- €
Président de la commission Jeunesse et sport	DABRETEAU Bernard Du 01/01/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	5 771,09 €	- €	- €
	DABRETEAU Bernard Du 01/07/2022 au 31/12/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
Présidente de la commission Santé, grand-âge, insertion	GRENET Cécilia Du 01/03/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	3 847,40 €	- €	- €
	GRENET Cécilia Du 01/01/2022 au 30/06/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
Président de la commission Agriculture, ruralité et alimentation	BREGÉON Jean-Michel Du 01/03/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	3 847,40 €	- €	- €
	BREGÉON Jean-Michel Du 01/07/2022 au 31/12/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
Présidente de la commission sécurité et accès des services public	BARREAU Cécile Du 01/03/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	3 847,40 €	- €	- €
	BARREAU Cécile Du 01/01/2022 au 30/06/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
Présidente de la commission Transport scolaire	BOISTEAU-PAYEN Anne Du 01/03/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	3 847,40 €	- €	- €
	BOISTEAU-PAYEN Anne Du 01/07/2022 au 31/12/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
Président de la commission Culture et tourisme	BONNET Anthony Du 01/01/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	5 771,09 €	- €	- €
	BONNET Anthony Du 01/01/2022 au 30/06/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
Présidente de la commission Petite enfance	RIVIERE Isabelle Du 01/03/2022 au 30/06/2022	24,73%	961,85 €	3 847,40 €	- €	- €
	RIVIERE Isabelle Du 01/07/2022 au 31/12/2022	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €